ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revalorisation

Question écrite n° 64329

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des filières d'enseignement professionnel. Il lui demande s'il envisage de valoriser cet enseignement qui fait la preuve de son efficacité auprès de nombreux adolescents.

Texte de la réponse

Deux types de mesures éducatives, fortement engagées depuis la rentrée 2009, sont de nature à valoriser l'enseignement professionnel. En amont, pour le faire connaître avec le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) et en aval, la rénovation de l'enseignement professionnel, pour améliorer ses résultats. 1. Tous les élèves, de la classe de 5e jusqu'à la terminale, bénéficient depuis la rentrée 2009, du parcours de découverte des métiers et des formations. Son objectif est de permettre à chaque élève de construire son parcours de façon la plus éclairée possible pour fonder ses choix d'orientation sur des bases solides. C'est un parcours au cours duquel l'élève pourra : appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels ; découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ; connaître l'ensemble des voies de formation que lui offre le système éducatif. De multiples activités qui impliquent l'élève sont mises en oeuvre dans ce parcours : recherche active d'informations, découverte des voies de formation, séquence d'observation en milieu professionnel, journée dans un lycée, lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis, entretien personnalisé. Ce parcours s'appuie, entre autres, sur des partenariats actifs avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. Le correspondant « école-entreprise » de chaque académie travaille en liaison avec les services d'orientation et les établissements. 2. La rénovation de la voie professionnelle s'inscrit dans un plan de revalorisation de cet enseignement, avec le double objectif d'élever le niveau de qualification et de réduire les sorties sans diplôme. La nouvelle organisation en trois ans du cursus du baccalauréat professionnel et le renforcement de l'offre de formation de CAP contribuent à ce double objectif. Cette rénovation offre la perspective à un maximum de jeunes d'obtenir un diplôme professionnel de niveau IV et, pour tous, d'obtenir un diplôme de niveau V. En effet, un diplôme de niveau V (CAP, BEP), présenté au cours de la formation de baccalauréat, permet au jeune de sécuriser son parcours. La présentation de ce diplôme n'entrave pas pour autant la fluidité du parcours vers le baccalauréat professionnel qui est l'objectif de la formation. La formation en milieu professionnel est importante (22 semaines) afin de renforcer l'expérience professionnelle en situation réelle. L'horaire des élèves est d'environ 31 à 32 heures par semaine sans compter les dispositifs d'accompagnement personnalisé. À cet égard, le volume horaire de ces derniers de 2,5 heures hebdomadaires, en moyenne, permet d'apporter des réponses ciblées aux besoins identifiés de certains élèves. Enfin, cette rénovation a offert l'opportunité de repenser la carte des, formations professionnelles et ainsi de réengager une réflexion territoriale, sur la lisibilité et l'adéquation de l'offre aux besoins socio-économiques, aux voeux des élèves et à l'aménagement du territoire.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE64329

Auteur : M. Bernard Carayon
Circonscription : Tarn (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64329
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11061
Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4517